



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

LE NUMERIQUE A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal du 13 décembre 2018 a débuté par une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.

Dans l'ordre du jour, les élus ont reconduit les tarifs communaux sans aucune augmentation pour 2019. La principale nouveauté consiste en la création d'un tarif pour les prestations de la nouvelle médiathèque avec trois niveaux de prestations :

- un premier niveau gratuit pour les ressortissants de la commune offrant le prêt de livres et/ou de Cd et Dvd ;
- un deuxième niveau élargi sur l'accès aux liseuses, au wifi illimité au sein de l'espace culturel et à des services en ligne pour les télé déclarations, notamment ;
- le troisième niveau permet d'accéder aux modules de formation multimédia.

Une enveloppe de 150 000 euros a été débloquée pour les dépenses nécessaires à la continuité du chantier de restructuration du bâtiment Charles Ceyrac, et plus particulièrement de la nouvelle garderie. Celle-ci bat son plein. Le Maire, Alain Lapacherie a néanmoins fait état des difficultés rencontrées avec l'entreprise titulaire du lot « menuiseries et constructions métalliques », qui se trouve en difficultés et accumule les retards notamment visibles sur la façade du bâtiment Charles Ceyrac, qui n'est toujours pas équipé de ses ventelles.

La commune va mettre en place un service de paiement en ligne courant 2019 en partenariat avec la DGFIP. Il permettra de traiter le paiement des factures 24h/24h, soit par virement ponctuel, soit par virement bancaire. Un onglet sur le site internet de la commune permettra d'effectuer toute sorte de paiement, à partir, des titres émis par la commune et, ce de façon parfaitement sécurisée. Une convention technique et financière va être signée par le Maire au titre de la Réglementation Générale de la Protection des Données (R.G.P.D). Le conseil municipal a décidé de travailler avec le cabinet Thémys, spécialisé dans la cartographie des traitements de données informatiques et, dans la mise en place de systèmes de protection des données. Le cabinet Thémys sera donc le délégué à la protection des données de la commune et du C.C.A.S.

De la même façon des partenariats vont être noués avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S) pour permettre à la commune de rejoindre une plateforme assurant la communication électronique des données de l'état civil, et ce en direction des professionnels. Dans le même ordre d'idées, la gestion de la liste électorale va être modernisée. Elle est désormais tenue par l'Insee qui effectue les opérations d'inscriptions et de radiations. Ces opérations se font en continu tout au long de l'année et c'est le Maire qui en est le principal responsable. Ces opérations sont contrôlées par une commission, mise en place à compter du 1er janvier 2019. Cette commission est composée de trois membres titulaires au titre de la liste « Bien vivre à Saint-Pantaléon-de-Larche » et de deux membres titulaires au titre de la liste « Un nouvel élan pour Saint-Pan ».

Le conseil municipal a agréé deux conventions à signer avec la société Orange pour des travaux d'enfouissement des lignes sur le secteur de Galandy.

Des opérations en régie vont être intégrées dans la section d'investissements pour récupérer la T.V.A. Il s'agit de l'aménagement des espaces de pique-nique au parc des sports, de la mise en place de portiques sur les entrées du parking Vézère-Causse et le réaménagement du rond-point de Bernou.

Afin de mieux accompagner l'organisation des classes de découverte, le conseil municipal a adopté une nouvelle critériologie : chaque école se voit ainsi dotée d'une enveloppe permettant de participer aux frais de séjour et de transport. Cette participation est calculée sur la base d'un forfait annuel de 35 euros par élève, dans la limite budgétaire annuelle de 15 000 euros.

Le Conseil municipal a émis le vœux qu'un enfant scolarisé puisse, au moins, bénéficier d'une classe de découverte au cours de sa scolarité, en bénéficiant d'une subvention communale. Michel Cendra-Terrassa a rappelé que la mise en œuvre de ces voyages dépendait du volontariat des enseignants. Le conseil municipal a donné son accord pour une contribution à régler à Malemort pour un saint-pantaléonnais scolarisé sur cette commune.

Une nouvelle convention a été signée avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque » qui anime chaque mercredi matin, pour les enfants fréquentant la garderie un temps dédié au conte.

Afin de récompenser les citoyens valeureux ou les personnes méritantes, la commune vient de se doter d'un règlement d'attribution de la médaille municipale. Celle-ci comporte deux échelons : or et argent. Dominique Paroutot a détaillé l'ensemble des critères proposés par la commission des affaires culturelles. Il s'agit de récompenser les actes de civisme et de bravoure ainsi que les personnes qui contribuent au rayonnement de la commune, les centenaires ou les couples ayant partagé une longue vie commune. Cinq médailles pourront être attribuées chaque année.

Le conseil municipal a accepté la rétrocession dans le domaine communal d'un espace vert situé rue Alphonse Daudet dans le lotissement Dom'aulim. Le conseil municipal a pris acte des conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B) depuis 2014. De la même façon, les élus ont pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et de la note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

En affaires diverses, Martine Jugie en charge du patrimoine et des risques a fait le point sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S). En effet, l'ensemble des élus et les personnels communaux ont un rôle à jouer en cas de crise majeure. La cellule de commandement peut s'appuyer sur l'organisation suivante :

- une cellule logistique et technique
- une cellule communication.

L'ensemble des moyens communaux disponibles ont été recensés et peuvent être activés par le Maire en cas de nécessité.

Si le risque inondation est le plus connu, il en existe d'autres, au titre, par exemple du risque lié aux conduites de transport de gaz, le risque lié aux voies ferrées, ...

La nouveauté de cette mise à jour réside dans la mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B) d'un automate d'appel. Chaque saint-pantaléonnais peut s'y inscrire et être informé sur son téléphone d'un message d'alerte. Le Dicrim a été actualisé et sa dernière version sera mise en ligne sur le site Internet de la commune.

L'ensemble des établissements recevant du public et ceux accueillant plus de 50 personnes peuvent télécharger sur le site, une fiche décrivant les conduites à tenir en cas d'alerte. Pour finir, toujours en lien avec les risques et la situation industrielle, Martine Jugie a fait état des points principaux du rapport d'activité du Syttom 19 avec le bilan du traitement des déchets et des rejets de l'usine d'incinération de Saint-Pantaléon-de-Larche.